

8 juillet 2003

03.138

**Motion de la commune de Couvet****Initiative communale "Désenchevêtrement des tâches et péréquation financière"***Le Conseil général de la commune de Couvet,*

vu l'article 64, alinéa 2, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000;

vu l'article 25 de la loi sur les communes,

*arrête:*

Par voie d'initiative communale, le Conseil général de Couvet demande au Grand Conseil de poursuivre de toute urgence le désenchevêtrement des tâches, des financements et des ressources du canton et des communes en rectifiant en particulier les effets abusifs de la 1<sup>re</sup> étape du désenchevêtrement des tâches et de l'application de la péréquation financière.

Couvet, le 23 mai 2003

Au nom du Conseil général:

*Le président,*  
P. VARESI*Le secrétaire,*  
D. HAEBERLI